LES DÉRATISATIONS MARITIMES EN AMÉRIQUE PENDANT L'ANNÉE 1936

Preparé par l'Office International d'Hygiène Publique, Paris

Introduction.—Depuis 1931, l'Office International d'Hygiène Publique, en exécution des articles 6, 25 et 28 de la Convention sanitaire internationale signée à Paris de 21 juin 1926, publie chaque année un "Relevé des informations reçues concernant la destruction des rats dans les ports et à bord des navires, la dératisation des navires et la délivrance des certificats de dératisation et d'exemption de dératisation." Le sixième de ces Relevés a paru récemment. Il concerne les renseignements de l'année 1936 et donne des informations sur plus de 100 pays ou colonies répartis dans toutes les régions du globe. Il a semblé intéressant d'extraire de ce "Relevé," l'essentiel des élements qu'il contient relatifs aux pays du Continent américain.

Les pays américains pour lesquels il fournit des données sont les suivants par ordre alphabétique: Antigua (îles sous-le-Vent), Argentine, Bahamas, Barbade, Bermudes, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Curaçao, Equateur, Etats-Unis, Falkland (îles), Grenade (îles du Vent), Guadeloupe, Guyane britannique, Guyane française, Haïti, Hawaï (îles), Jamaïque, Martinique, Panama (zone du Canal), Paraguay, Pérou, Philippines (îles), Porto-Rico, St-Pierre et Miquelon, Saint-Vincent (îles du Vent), Sainte-Lucie (îles du Vent), Salvador, Trinité, Uruguay, Venezuela, Vierges (îles), soit 34 pays ou colonies, en y comprenant les territoires non-contigus, sous protectorat ou contrôle américain, des îles Hawaï et Philippines.

Cinq autres pays ou colonies d'Amérique ne figurent pas dans le "Relevé," ce sont les Républiques de Costa-Rica, de Cuba, du Guatémala, du Mexique et la colonie britannique du Honduras. Ces pays ont cependant fait connaître à des époques diverses, depuis six ans, quelle est leur situation à l'égard de la lutte contre les rats. Costa Rica en 1932, le Guatemala et le Honduras Britannique en 1934 ont fait savoir que la peste étant depuis fort longtemps une maladie inconnue sur leur territoire, aucune campagne de dératisation n'y était menée et que, dans leurs ports, aucun service de dératisation n'existait. L'Office International d'Hygiène publique, au cas où cette situation viendrait à se modifier en ce qui concerne l'équipement sanitaire de ces pays, serait heureux de recevoir des informations à ce sujet.

En ce qui concerne la République de Cuba, les renseignements sur la dératisation en 1936 sont arrivés trop tard pour qu'on puisse les insérer dans le "Relevé" analysé. Ils paraîtront dans le "Relevé" relatif à l'année 1937, mais, puisqu'ils ne figurent pas de ce fait, dans les chapitres suivants, il semble opportun de les résumer dès maintenant. A Cuba en 1936, 53 navires ont été dératisés, mais, en raison de ce fait que les navires fumigés le sont souvent en cales pleines ou bien quittent le port peu après l'opération, des investigations n'ont pu être menées à bien que sur 9 de ces navires et ont permis de découvrir 47 cadavres de rats. Il a été délivré 53 certificats de fumigation et 48 d'exemption de dératisation. Enfin 2 navires ont été dératisés avent le déchargement et on a trouvé à bord de ces navires de nombreux insectes et quelques cadavres de rats. Aucun cas de peste murine n'a été constaté.

Pour ce qui est du Mexique, les derniers renseignements reçus remontent à l'année 1934. Dans les 9 ports principaux de ce pays, il avait été capturé 107,328

rats, dont aucun n'a été reconnu pesteux. Dans ces 9 ports, 253 navires ont été fumigés à l'acide cyanhydrique et dans 3 de ces ports, 357 rats ont été tués par la fumigation à bord des navires, toujours sans aucun cas de peste murine. Enfin, dans les ports mexicains 427 certificats de dératisation ont été délivrés, dont vraisemblablement 253 du modèle international et la différence sans doute du modèle local. (Pendant l'année 1936, on captura 169,708 rats dans les ports.—Red.)

Dératisation à terre dans les ports.—Aucune dératisation systématique n'est faite à Antigua, à Curaçao, dans les îles Falkland (Port Stanley), à la Guadeloupe (Pointe-à-Pitre), en Guyane Britannique (Georgetown), en Guyane Francaise, à Saint-Pierre et Miquelon, à El Salvador, et, par suite, il n'est pas possible de connaître la nombre des rats détruits dans ces pays, ni l'espèce à laquelle ils appartiennent.

En Argentine, dans l'ensemble des 13 ports principaux, il a été détruit 69,605 rats contre 72,291 en 1935; 41,921 de ces rats ont été examinés contre 32,092 en 1935. 7 de ces rats, capturés à Buenos Aires en 1936, ont été reconnus *pesteux*, tandis qu'en 1935, on avait trouvé 17 rats pesteux dans les ports de la République, dont 15 à Santa Fé et 2 à Bahia Blanca. En ce qui concerne la classification des rats par espèces, *Epimys decumanus* l'emporte à Buenos Aires (8,834 contre 4,175 *E. rattus* et 3,153 *E. alexandrinus*), tandis qu'à Rosario *alexandrinus* vient en tête (1,995 contre 1,305 *decumanus* et 933 *rattus*). A Santa Fé, Bahia Blanca et La Plata, la presque totalité des rats se compose de *decumanus*.

Dans les îles Bahamas, 10 rats ont été détruits à Nassau, à La Barbade 2,485 rats (*norvegicus* et *rattus*) ont été détruits à Bridgetown et dans les Bermudes 1,650. Aucun n'a été reconnu pesteux.

Pour ce qui est du Brésil, les seuls renseignements couvrant toute l'année 1936 concernent Rio de Janeiro, mais, depuis le 1er septembre 1936, San Salvador de Bahia, Recife et Fortaleza tiennent des relevés systématiques de dératisation, si bien qu'à partir de 1937 on aura des renseignements complets sur 4 ports[1] au moins de cet important pays. A Rio, 301 rats ont été détruits contre 348 en 1935, tandis qu'en ville, en 1936, il a été procédé à la destruction de 64,086 de ces rongeurs. Pendant les 4 derniers mois de l'année, ont été détruits en ville à San Salvador 2,872 rats, à Recife 5,165 rats et à Fortaleza 3,729 rats. Aucun rat pesteux n'a été trouvé.

Dans les ports du Canada, ce sont les commissaires de port et les particuliers qui s'occupent de la destruction des rats. Bien que la surveillance des ports soit du ressort des agents médicaux de quarantaine du service fédéral, il n'est pas établi de statistique des rats détruits et examinés.

Au Chili, dans les 4 ports principaux, il a été détruit 62,245 rats, dont la presque totalité a été examinée, sans aucun résultat positif au regard de la peste. Dans la République de Colombie, pendant le second semestre de 1936, il a été détruit 18,118 rats, mais ce pays signale qu'en raison du danger que présentent pour lui les recrudescences continuelles de peste dans un Etat limitrophe, son Département national d'hygiène se propose d'organiser à bref délai, dans les ports de la République, une campagne de dératisation inspirée des principes les plus modernes.

Dans la République de l'Equateur, 58,032 rats ont été examinés à Guayaquil et 50 de ces animaux ont été reconnus *pesteux*.

Pour ce qui est des Etats-Unis, 126,302 rats ont été détruits dans les 7 ports de: New York, La Nouvelle-Orléans, Mobile, Los Angeles, Oakland, San Francisco et Seattle; 87,121 ont été examinés, aucun n'a été reconnu pesteux. Dans les territoires non métropolitains, il a été détruit à Hawaï 216,623 rats, presque

[1] Sur Maceió et Santos aussi.—Red.

tous examinés et dont 26 ont été reconnus *pesteux*. 23 de ces rats pesteux avaient été capturés dans l'île d'Hawaï et 3 dans celle de Maui. Aux Philippines, 52,076 rats ont été capturés à Manila et, à Porto-Rico, 5,533 rats à San Juan.

Dans l'île de Grenade (îles du Vent), 2,647 rats ont été détruits dans le port de Saint-George's, et à Haïti, 410 rats capturés à Port-au-Prince ont été examinés. A Kingston, dans l'île de la Jamaïque, 1,413 rats, appartenant aux espèces *E. norvegicus* et *rattus* ont été détruits; à Fort-de-France (Martinique), on a pris aux pièges 13,353 rats. Aucun de ces rats n'a été reconnu pesteux, ce qui n'est pas pour étonner car on sait que depuis très longtemps la peste a disparu des Antilles.

Au Paraguay, 4,411 rats ont été détruits dans la ville d'Asuncion; au Perou, dans les 6 principaux ports, il a été détruit 21,007 rats, dont 28 ont été reconnus *pesteux*, 19 de ces rats pesteux ayant été capturés au Callao, 6 à Salaverry et 3 à Pacasmayo.

Dans les îles du Vent, 434 rats ont été détruits à Kingstown (Saint-Vincent) et 4,101, appartenant à l'espèce *E. rattus*, à Port-Castries (Sainte-Lucie). Dans l'île de la Trinité, on a capturé 10,892 rats dont 8,252 *decumanus* et 2,640 *rattus*.

En Uruguay, 628 rats ont été détruits dans le port de Montevideo et au Venezuela, 862 rats ont été examinés dans les trois grands ports et 7,106 à Caracas. Aucun de ces animaux n'a été reconnu pesteux.

Navires dératisés.—Aucun navire n'a été dératisé dans les ports des pays américains énumérés ci-après: Antigua, Bermudes, Falkland, Grenade, Guadeloupe, Guyane Francaise, Haïti, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Salvador, et ensuite aucun renseignement à ce sujet n'a été reçu des Républiques de Colombie, de l'Equateur et du Venezuela.

Pays	Nombre de navires dératisés		Procédés de fumigation employés	
	en 1936	en 1935	Anhydride sulfureux ou soufre	Acide cyanhydrique
République Argentine	3,968	3,854	1,369	2,599
Bahamas (îles)	5	2	5	—
Barbade	67	66	67	—
Brésil (Rio de Janeiro)	220	221	159	61
Canada[2]	121	93	4	117
Chili	66	74	2	64
Cuba	53	130	..	..
Curaçao	17	18	—	17
Etats-Unis[3]	810	726	19	791
Zone du Canal de Panama[3]	67	48	—	67
Hawaï (îles)[3]	12	18	—	12
Philippines (îles)[3]	345	360	288	57
Porto-Rico[3]	6	14	—	6
Vierges (îles)[3]	11	21	11	—
Guyane britannique	1	—	—	—
Jamaïque	27	35	—	27
Martinique	4	8	4	—
Pérou	118	113	10	108
Trinité	4	—	4	—
Uruguay	5	—	—	—
Totaux	5,927	5,800	1,942	3,926

[2] 1er avril 1936–31 mars 1937 et 1er avril 1935–31 mars 1936.
[3] 1er juillet 1935–30 juin 1936 et 1er juillet 1934–30 juin 1935.

Comme le montre le tableau ci-dessus, en Amérique, l'emploi de l'acide cyanhydrique est deux fois plus répandu que celui du soufre et de ses dérivés. Il est

préféré presque partout et, dans certains pays même de développement récent (zone du Canal, Hawaï, Porto-Rico, La Jamaïque), il est seul utilisé, tandis que dans les anciennes possessions européennes des Antilles (La Barbade, La Martinique, La Trinité et les îles Vierges), le soufre est exclusivement employé. A noter qu'aux îles Philippines, en harmonie avec ce qui se passe dans les pays de l'Orient et de l'Extrême-Orient, la dératisation au soufre reste toujours en faveur.

Dératisation à bord des navires.—Aucun des rats détruits à bord à la suite de fumigation dans les ports de l'Amérique n'a été reconnu pesteux. En Argentine, 5,890 rats ont été détruits par la fumigation des navires en 1936 contre 6,830 en 1935. En 1936, 375 de ces rats avaient été tués avant la fumigation et 5,517 ont été trouvés morts après cette opération. Dans les îles Bahamas, 8 rats ont été détruits dans les mêmes conditions, à La Barbade 81 rats, au Brésil, à Rio de Janeiro, 685 rats, au Canada 708 rats et 246 souris, au Chili 1,211 rats, à Curaçao 120 rats, aux Etats-Unis 4,562 rats, dans la zone du Canal de Panama 198 rats, aux îles Philippines 1,081 rats, à Porto-Rico 23 rats et aux Iles Vierges 2 rats, puis 139 rats à la Jamaïque, 136 à La Martinique, 552 au Perou (Le Callao).

Certificats de dératisation et d'exemption de la dératisation.—Aux termes de l'article 28 de la Convention sanitaire internationale de 1926, tous les navires, sauf ceux au cabotage national, doivent être dératisés périodiquement ou être maintenus de façon permanente dans des conditions telles que la population murine y soit réduite au minimum. Ils reçoivent, dans le premier cas, des certicats de dératisation et, dans le second, des certificats d'exemption de la dératisation.

Les certificats de dératisation ou d'exemption sont délivrés exclusivement par les autorités sanitaires des ports que les Gouvernements ont notifié à l'Office International d'Hygiène publique comme possédant l'outillage et le personnel nécessaires pour effectuer la dératisation des navires[4]. La durée de validité de ces certificats est de six mois, toutefois une tolérance supplémentaire d'un mois est admise pour les navires indemnes rejoignant leur port d'attache.

En 1936, aucun certificat, tant de dératisation que d'exemption, n'a été délivré par les pays d'Amérique désignés ci-après[5]: Antigua, Barbade, Falkland, Grenade, Guadeloupe, Guyane Francaise, Haïti, St-Pierre et Miquelon, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Salvador, Uruguay. Dans ce dernier pays, bien que 5 navires aient été dératisés à Montevideo, aucune certification ne leur a été délivrée, le port de Montevideo n'étant pas habilité à cet effet. Aucun renseignement à ce sujet n'a été reçu de la République de Colombie, de l'Equateur, du Paraguay et du Venezuela. Dans les autres pays d'Amérique,[6] des certificats ont été délivrés, dont le détail suit:

[4] Chaque année l'Office International d'Hygiène publique publie la liste mise à jour des ports que les Gouvernements participants (et même non participants dans certains cas utiles) lui ont désigné comme qualifiés à cet effet. La dernière de ces listes, portant le nº 10, donne toutes les notifications de ce genre reçues au 15 novembre 1937.

[5] Il y a lieu d'ajouter à cette liste Costa Rica, le Guatemala et le Honduras Britannique. Ces pays, comme il l'a été dit dans l'Introduction, n'ont aucun service de dératisation.

[6] Pour mémoire, le nombre de certificats délivrés à Cuba en 1936 a été de 53 pour les certificats de dératisation et de 48 pour les certificats d'exemption et celui des certificats délivrés au Mexique en 1934 de 427 pour la dératisation.

Pays	Nombre de certificats délivrés	
	de dératisation	d'exemption
République Argentine	3,968	42
Bahamas	5	—
Bermudes (îles)	—	1
Brésil (Rio de Janeiro)	220	58
Canada[7, 8]	121	266
Chili	66	41
Curaçao	16	44
Etats-Unis[9]	810	1,802
Zone du Canal de Panama[9]	67	7
Hawaï (îles)[9]	12	3
Philippines (îles)[9]	345	14
Porto Rico[9]	6	25
Vierges (îles)[9]	11	4
Guyane britannique	1	—
Jamaïque	27	—
Martinique	4	—
Pérou	118	—
Trinité	2	2
Totaux (18 pays américains)	5,799	2,309
Totaux pour les 50 autres pays figurant dans le Relevé	9,434	12,929
Totaux pour les 68 pays du Relevé	15,233	15,238

[7] En outre, au Canada, 76 prolongations de validité ont été accordées à des certificats, après inspection des navires les concernant.
[8] 1er avril 1936-31 mars 1937.
[9] 1er juillet 1935-30 juin 1936.

Comme on vient de le voir, il y a eu en 1936, dans les pays d'Amérique, près de 3 certificats de dératisation pour 1 d'exemption, tandis que pour les 68 pays appartenant à toutes les régions du globe et figurant dans le "Relevé" on a, cette même année, pratiquement le même nombre de navires exemptés que de navires dératisés. Si l'on s'en tenait à l'impression première, on serait tenté de conclure que l'indice murin des navires circulant dans les eaux américaines est trois fois plus élevé que l'indice murin moyen de la flotte mondiale et quatre fois plus élevé que l'indice des 50 pays extra-américains. Il n'en est rien cependant si l'on met à part les données de la République Argentine[10] ou, en raison sans doute de la nature des cargaisons (céréales, etc.) qui y sont chargées à destination de l'Europe, la flotte marchande doit comporter un nombre élevé de bateaux anciens, dans lesquels la population murine se multiplie aisément. C'est du moins la seule raison qui vient à l'esprit pour expliquer, dans ce pays, le nombre inusité de dératisations (3,968) par rapport à celui des exemptions accordées (42). L'Argentine mise à part, nous voyons qu'aux Etats-Unis il y a deux fois plus de certificats d'exemption (1,802) que de dératisation (810); il en est de même au Canada (121 dératisations pour 266 exemptions), tandis que dans les territoires américains d'Océanie et d'Asie, à savoir les îles Hawaï et les îles Philippines, le nombre des navires dératisés l'emporte de beaucoup sur celui des navires exemptés: respectivement 12 contre 3 aux Hawaï, et 345 contre 14 aux Philippines, proportions conformes à celles que l'on observe dans les autres pays de ces régions.

Navires dératisés avant déchargement de la cargaison.—Dans la rédaction des

[10] Voir p. 553.—Red.

articles concernant la dératisation des navires en cas de peste, la Conférence sanitaire internationale de 1926 s'est inspirée de l'idée qu'un résultat satisfaisant ne pouvait être obtenu, sauf exception, que si l'opération était effectuée après déchargement, mais des cas ont été signalés au Comité permanent de l'Office International d'Hygiène publique dans lesquels le déchargement des navires porteurs de rats pesteux, notamment lorsque la cargaison consiste en grains, est difficile à réaliser sans risque pour le personnel employé au déchargement et sans réel danger de passage à terre des rats contaminés. En conséquence, la Commission de la Quarantaine du Comité Permanent a jugé que la fumigation d'un navire avant, ou éventuellement au cours du déchargement, peut dans certains cas être utile et même nécessaire pour la santé publique. Mais, en principe, une fumigation effectuée avant déchargement ne doit donner lieu à la délivrance d'un certificat de dératisation, que si une inspection soigneuse du navire après déchargement établit que les résultats en sont entièrement satisfaisants. Dans le cas contraire, il est procédé à une seconde dératisation, cette fois en cales vides.

En Amérique, 2 pays seulement ont, au cours de l'année sous examen, signalés des dératisations de navires avant déchargement de la cargaison. Ce sont le Canada[11] et les Etats-Unis.[12] Au Canada, 31 navires ont été fumigés avant déchargement, dont 14 à Halifax, 7 à Saint John, 8 à Vancouver. Il a été trouvé en tout, à la suite de l'opération, 26 rats, dont 24 à Vancouver. Aux Etats-Unis, 403 navires ont été fumigés avant déchargement dont 14 à Angel Island, 27 à Baltimore, 56 à Bston, 22 à Jacksonville, 67 à Los Angeles, 29 à Marcus Hook, 31 à La Nouvelle-Orléans, 139 à New York. Il a été trouvé en tout 2,377 rats dont 1,030 sur les 139 navires de New York, 468 sur les 31 navires de la Nouvelle-Orléans, 274 sur les 29 navires de Marcus Hook, 257 sur les 67 navires de Los Angeles, 170 sur les 27 navires de Baltimore, 74 sur les 56 navires de Boston, 58 sur les 22 navires de Jacksonville et 39 sur les 14 navires de Angel Island. Aucun de ces rats n'a été reconnu pesteux à l'examen.

Résumés internationaux.—Le "Relevé" se termine par deux tableaux qui résument, le premier le nombre de rats trouvés pesteux en 1936, le second le nombre de certificats de dératisation et d'exemption délivrés cette même année. Le premier tableau mérite d'être reproduit dans ses parties essentielles.

[11] 1er avril 1936-31 mars 1937.
[12] 1er juillet 1935-30 juin 1936.

Rats pesteux dans les ports et sur les navires en 1936

(A) PORTS (*et villes maritimes*).

Pays	Ports	Nombre de rats pesteux signalés	Observations
Algérie	Alger	56	*Suspects*, 51 en ville, 5 sur les quais.
	Oran	1	*Suspect*, en ville.
Argentine (République)	Buenos Aires	7	En 1935, 17 rats *pesteux*, dont 15 à Santa Fé, 2 à Bahia Blanca.
Ceylan	Colombo	8	En ville, 39 rats *pesteux*.
Equateur	Guayaquil	50	
Hawaï (îles)	Ile d'Hawaï	23	
	Ile de Maui	3	
France	Marseille	7	Tous en ville.
Inde Britannique et Birmanie	Bassein	4	En outre, ont été trouvés en ville à Rangoun 15 rats *pesteux*.
Irak	Bagdad	9	Tous en ville.
Pérou	Salaverry	6	
	Pacasmayo	3	
	Le Callao	19	
Tunisie	Tunis	34	En 1935, 11 rats *pesteux* à Tunis.
	Total	230	

Si l'on ajoute à ce total celui des rats capturés en ville à Colombo et à Rangoun et reconnus pesteux, soit 54, on obtient le chiffre global de 284 rats signalés comme reconnus pesteux dans les ports en 1936, contre 435 en 1935, 401 en 1934, 721 en 1933, 864 en 1932 et 978 en 1931.

(B) NAVIRES.—A Liverpool, 4 rats provenant d'un navire chargé de grains ont été trouvés infectés de peste à l'arrivée du navire dans ce port.

Conclusions.—Au fur et à mesure que les Relevés se succèdent et grâce à l'émulation dont font preuve les autorités sanitaires de tous les pays, puisque plus de 100 d'entre elles envoient chaque année à l'Office International d'Hygiène Publique les renseignements demandés sur cette importante question, la notion que l'on peut se faire des résultats pratiques de la lutte contre les rats dans les ports et sur les navires devient de plus en plus claire. D'ores et déjà, on peut dire que deux constatations intéressantes découlent de ces six années d'étude. La première est que le nombre de rats reconnus pesteux dans les ports d'est réduit des trois quarts en six ans, passant de 978 en 1931 à 284 en 1936. La deuxième est que les conditions hygiéniques des navires qui constituent la flotte commerciale du monde s'améliorent rapidement. En effet, en 1936, le nombre des certificats d'exemption de dératisation a pour la première fois dépassé (15,238 contre 15,233) celui des certificats de dératisation, tandis qu'en 1931—première année pour laquelle a été établi un "Relevé"—il n'y avait eu que 9,273 certificats d'exemption, dont 4,319 en Angleterre et 1,923 aux Etats-Unis, contre 13,634 certificats de dératisation.

Ces deux constatations portant l'une sur le nombre de rats pesteux dans les ports, l'autre sur le nombre de certificats d'exemption comparé à celui des certificats de dératisation, permettent d'affirmer sans conteste que l'état sanitaire, tant des ports que des navires, s'améliore grandement grace aux efforts incessants

exercés par les administrations sanitaires maritimes de la presque totalité des pays du monde, en faveur de la lutte contre l'infestation par les rats.

Destrucción de ratas.—La Oficina Internacional de Higiene Pública ha publicado en dos folletos de 68 y 72 páginas, respectivamente, los informes anuales (1935 y 1936) con los datos recibidos acerca de la destrucción de ratas en los puertos y a bordo de los buques, la desratización de éstos y la entrega de certificados de desratización y exención. Con respecto a los países americanos, cabe mencionar los siguientes datos: *Argentina*: ratas destruídas en tierra (en los puertos), 1935, 72,291; 1936, 69,605; examinadas, 32,092 y 41,921; pestosas, 17 y 7; buques fumigados, 3,854 y 3,968; ratas destruídas por la fumigación, 6,830 y 5,890 (ninguna pestosa); certificados de exención, 53 y 42. *Bahamas*: rat. dest. en t. y exam. 1935, 27; 1936, 10; pestosas, 0; buques fum. 2 y 5; rat. dest. por fum. 0 y 8. *Barbados*: rat. dest. en t. 1,356 y 2,485; examinadas, 235 y 208 (ning. pest.); buq. fum. 66 y 67; rat. dest. por fum. 48 y 81 (ning. pest.). *Bermuda*: 1936: rat. dest. 1650; certificados de exención, 1. *Brasil*: Entre 64,086 ratas examinadas en 1936 en Río de Janeiro, y 11,766 (sbre. 1–dbre. 31, 1936) en San Salvador, Recife y Fortaleza, ninguna resultó pestosa. Puerto de Río de Janeiro: rat. dest. y exam. 1935, 348; 1936, 301 (ning. pest.); buq. fum. 221 y 220; rat. dest. por fum. y exam. 738 y 685 (ning. pest.); cert. de exenc. 18 y 58. *Canadá*: buq. fum. 1935, 93; ab. 1936–mzo. 1937, 121; rat. y ratones dest. por fum. 528 y 954; exam. 91 y 112 (ning. pest.); cert. de exenc. 173 y 266; buq. fum. antes de la descarga, 19 y 31. *Colombia*: rat. dest. 2° sem. 1936, 18,118. *Cuba*: 1935: rat. dest. en t. 9,862 (7,953 en el puerto de La Habana); exam. 7,768 (ning. pest.); buq. fum. 130; rat. dest. por fum. 306; exam. 86 (ning. pest.); cert. de exenc. 5; buq. fum. ant. de la desc. 50. *Curazao*: buq. fum. 18 y 17; rat. dest. por fum. 148 y 120 (ning. pest.); cert. de exenc. 24 y 44; buq. fum. ant. de la desc. 1 (1935); rat. dest. 5 (ning. pest.). *Chile*: rat. dest. en puertos, 58,035 y 62,245; exam. 55,895 y 60,293 (ning. pest.); buq. fum. 74 y 66; rat. dest. por fum. y exam. 1,789 y 1,211 (ning. pest.); cert. de exenc. 43 y 41. *Ecuador*: Puerto de Guayaquil, rat. dest. 1936, 58,032 (50 pestosas). *Estados Unidos*: rat. dest. en puertos, jul. 1934–jun. 1935, 152,700; jul. 1935–jun. 1936, 126,302; exam. 77,830 y 87,121 (ning. pest.); buq. fum. 726 y 810; rat. dest. por fum. 4,785 y 4,560; exam. 3,936 y 3,321 (ning. pest.); cert. de exenc. 1,764 y 1,802; buq. fum. ant. de la desc. 240 y 403; rat. dest. 1,891 y 2,377; exam. 1,636 y 2,052 (ning. pest.). *Guayana Inglesa*: rat. captur. y exam. 1935, 5 (ning. pest.); buq. fum. 1936, 1. *Haití*: 1936: rat. captur. y exam. 410 (ning. pest.). *Islas Vírgenes*: *San Tomás*: buq. fum. 21 y 11. *Jamaica*: rat. dest. y exam. 503 y 1,143 (ning. pest.); buq. fum. 35 y 27; rat. dest. a bordo y exam. 1936, 139 (ning. pest.). *Martinica*: rat. dest. y exam. 12,063 y 13,353 (ning. pest.); buq. fum. 8 y 4; rat. dest. por fum. 119 y 136. *Panamá* (*Zona del Canal*): buq. fum. 48 y 67; rat. dest. por fum. 198 (1936); cert. de exenc. 20 y 7. *Paraguay*: rat. dest. en el puerto de Asunción 200 y 4,411; exam. 0 y 2; buq. fum. 5 (1935). *Perú*: rat. dest. en puertos, 20,072 y 21,007; exam. 16,557 y 16,709 (pestosas 34 y 28); buq. fum. 113 y 118; cert. de exenc. 1 y 0. *Puerto Rico*: buq. fum. 14 y 6; rat. dest. por fum. 20 y 23; rat. dest. y exam. en el puerto de San Juan 5,533 (1936); pest. 0; cert. de exenc. 27 y 25. *Santa Lucía*: rat. dest. en Port-Castries, 1936, 4,101. *San Vicente*: rat. dest. en Kingstown, 1936, 434. *Trinidad*: rat. dest. y exam. 12,361 y 10,892 (ning. pest.); buq. fum. ant. de la desc. 13 y 10. *Uruguay*: 1936: rat. dest. en el puerto de Montevideo, 628; buq. fum. 5. *Venezuela*: rat. dest. y exam. en puertos, 1,928 y 7,968 (ning. pest.).